

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Reçu par :

Date :

Demande :  Acceptée  Refusée

Date :

Toute demande de permis ou de certificat doit être rédigée sur des formulaires types fournis par la Municipalité. Elle doit être accompagnée des renseignements et documents requis, conformément aux dispositions du règlement applicable.

Le montant payé pour tout permis ou certificat n'est pas remboursable. Il ne peut non plus être transférable et seul son détenteur pourra l'utiliser pour l'exécution des travaux pour lesquels il aura été spécifiquement émis.

### Procédure

1. Remplir toutes les sections du présent formulaire
2. Fournir la documentation complémentaire et/ou un croquis, au besoin
3. Veuillez faire parvenir la demande complète par l'un des moyens suivants :
  - Par courriel : [inspectrice@saint-alexandre.ca](mailto:inspectrice@saint-alexandre.ca)
  - Par la poste : 453, rue Saint-Denis, Saint-Alexandre (Québec) J0J 1S0
  - Par télécopieur : 450-346-0538
4. Pour toute demande de permis ou de certificat, le fonctionnaire désigné doit, délivrer le permis ou le certificat dans un délai de trente (30) jours à compter de la date à laquelle le dossier de la demande est complet, à moins que l'importance des travaux projetés ne justifie un délai plus long, dans un tel cas, le requérant doit être avisé par écrit des motifs justifiant les délais supplémentaires.

### CROQUIS

